

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 5 septembre 2023, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au 10 800, chemin de la Côte-de-Liesse (lot 1 704 129 du cadastre du Québec).

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre l'installation de deux enseignes principales individuelles sur des façades publiques sans entrées, alors que l'article 4.16.4.2.1 d) ii) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* indique que les enseignes principales individuelles fixées en façade d'un bâtiment, pour un établissement commercial qui comporte une devanture publique au rez-de-chaussée, ne peuvent être localisées que sur les façades publiques donnant sur une voie publique;
- Permettre pour un bâtiment commercial, quatre (4) enseignes directionnelles, alors que l'article 4.16.5.2.3 b)) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* autorise un maximum de deux (2) enseignes directionnelles par terrain plus une enseigne par bâtiment principal;
- Permettre pour un bâtiment commercial une enseigne menu pour le service au volant électronique, alors que l'article 4.16.5.1.5 f) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* autorise uniquement un éclairage en biais ou un boîtier pour ce type d'enseignes.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 août 2023.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine